



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion du mercredi 26 mars 2026

PV n°28 – Saison 2025/2026

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 80 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : MM. José De Jesus, José Roméro, Louis Finance

Excusée : Mme Christelle Schroder

Contrôle des feuilles de matchs.

D1 11Teamsports

Match arrêté

Match n°53843804 SU AGEN 2 – MARMANDE 2 du 21.03.2026 à 19h00.

Match arrêté à la 35^{ème} minute pour une panne de l'éclairage.

La Commission donne ce match à rejouer le dimanche 05.04.2026 à 15h00

D2 Edenauto Premium Agen

Courrier

Courrier du club de Castillonnes nous informant d'une panne d'éclairage ne pouvant être réparée avant la fin de saison.

La commission décale les matchs restants à domicile pour cette équipe au dimanche 15h00.

Le Président

J. Roméro